Aprolis
LOUEUR DE MANUTENTION

SUBVENTION ASSURANCE MALADIE · CARSAT

Et si l'Assurance Maladie finançait 70 % de votre prochain matériel ?

Transpalettes, gerbeurs, préparateurs, chariots frontaux 3 ou 4 roues jusqu'à 2 tonnes : la subvention « Prévention des risques ergonomiques » prend en charge 70 % du prix HT d'un équipement neuf conforme.



ACHATS 2026 Livré, facturé et dossier déposé **avant le 31 décembre 2026** | **Et en 2027 ?** Le dispositif continue.

70 %
du montant HT de l'équipement pris en charge

25 000 €
de subvention max. pour les équipements, sur 2024-2027

715 € HT
d'investissement minimum (soit 500 € d'aide)

Toutes
les entreprises du régime général, quelle que soit leur taille

EXEMPLE Gerbeur éligible à **10 000 € HT** → subvention **7 000 €** → reste à votre charge **3 000 € HT**

POURQUOI INVESTIR AVEC LA CARSAT ?

Avant d'être un financement, c'est une démarche de **prévention** : réduire l'exposition de vos salariés au port de charges, aux postures pénibles et aux vibrations.

Protéger vos équipes
Moins de TMS, moins d'accidents du travail.

Moins d'absentéisme
Moins d'arrêts, moins de postes à remplacer au pied levé.

Plus de productivité
Des opérateurs moins fatigués, des flux plus réguliers.

Des postes plus attractifs
Pour recruter et fidéliser vos caristes.



+ de 80 % des maladies professionnelles reconnues en France sont des troubles musculosquelettiques (TMS). C'est la première maladie professionnelle.
Source : INRS, chiffres clés TMS (mise à jour du 27/03/2025)

Suis-je éligible ? Réponse en 2 minutes.

Scannez le QR code pour lancer le simulateur officiel de l'Assurance Maladie, puis contactez votre commercial Aprolis.

view.genially.com/680a3e8b62424e5c342a04a5

Sources : ameli.fr, Subvention Prévention des risques ergonomiques ; cahier des charges techniques des équipements (version du 17/12/2025). Informations vérifiées le 24/09/2026.

Aprolis
LOUEUR DE MANUTENTION

Aprolis
LOUEUR DE MANUTENTION

Conditions et démarches



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toutes les entreprises du régime général, quels que soient leur taille et leur secteur. Aussi les travailleurs indépendants assurés volontairement AT/MP, sans salarié.

- Être à jour de ses cotisations Urssaf
- Avoir un DUERP mis à jour depuis moins d'un an
- Adhérer à un service de santé au travail
- Avoir informé ses représentants du personnel (CSE)
- Aucun contrat de prévention en cours ni au cours des 2 dernières années
- Aucune injonction ni cotisation supplémentaire
- Moins de 300 000 € d'aides publiques perçues sur 3 ans glissants (règle de minimis)

COMBIEN ?

70 % des investissements HT, dans la limite des plafonds fixés pour 2024-2027 :

Plafond	Subvention max.
Actions de prévention (équipements, diagnostic, formation)	**25 000 €**
Total par entreprise, moins de 200 salariés	**75 000 €**
Total par entreprise, 200 salariés et plus	**25 000 €**

Le total entreprise cumule tous les volets de la subvention (prévention, sensibilisation, aménagement de poste, préventeurs). Plusieurs demandes possibles pour atteindre le plafond. Un accord de branche étendu peut prévoir des conditions plus favorables.

LES 5 RÈGLES À NE PAS RATER

1 — Achat de matériel neuf
L'équipement doit appartenir à l'entreprise. Location longue durée, crédit-bail et leasing sont exclus.

2 — Conforme au cahier des charges
Capacité, levée, équipements de sécurité : chaque critère compte. Le fournisseur atteste la conformité.

3 — Les dates qui comptent
Livraison, facture et paiement (facture acquittée) sur la même année civile que la demande.

4 — Demande après l'achat
Dossier déposé avec la facture payée, avant le 31/12 de l'année d'achat. Achat 2026 déposé en 2027 = refusé.

5 — Premier arrivé, premier servi
Le budget est limité et traité par ordre d'arrivée. Déposez dès le paiement.

- **2026, puis 2027 :** le dispositif court jusqu'au 31 décembre 2027. Un achat 2027 se livre, se facture et se dépose en 2027, avec la même règle.

LE PARCOURS EN 5 ÉTAPES

1 — Vérifiez votre éligibilité
Simulateur Assurance Maladie (QR code au recto) + DUERP à jour.

2 — Validez le matériel avec Aprolis
Devis configuré pour répondre au cahier des charges.

3 — Commandez, recevez, payez
Livraison et facture acquittée dans la même année civile.

4 — Déposez la demande
Sur net-entreprises.fr : compte entreprise › « Demander une subvention ».

5 — Recevez le versement
Après vérification des pièces par votre caisse régionale.

PIÈCES À JOINDRE

- Facture acquittée : mention « acquittée », date, mode et référence de paiement, date de livraison, détail HT par équipement
- Attestation fournisseur de conformité au cahier des charges
- Attestation de vigilance Urssaf de moins de 6 mois
- Déclaration sur l'honneur des aides publiques perçues sur 3 ans (minimis)
- RIB en PDF · attestation de non-assujettissement à la TVA si concerné

Avant le premier dépôt : s'inscrire au service « Consulter ses taux AT/MP et prévenir ses risques professionnels » sur net-entreprises.fr (activation sous 48 h). Fichiers de 3 Mo maximum.

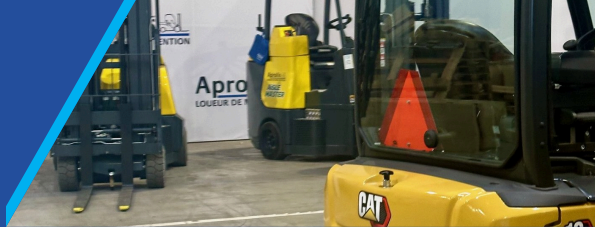


L'attribution de la subvention relève de votre caisse régionale (Carsat, Cramif ou CGSS). Seules les conditions publiées par l'Assurance Maladie sur ameli.fr font foi ; elles peuvent évoluer.

Aprolis
LOUEUR DE MANUTENTION

Aprolis
LOUEUR DE MANUTENTION

Les matériels Aprolis éligibles



Tous les matériels doivent être **neufs, électriques et d'une capacité de 2 tonnes maximum**. L'éligibilité dépend du modèle **et de sa configuration** (hauteur de levée, options) : votre commercial Aprolis la vérifie avant commande.

CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT



TRANSPALETTE

Transpalettes compacts

Levée ≤ 30 cm · rayon de braquage < 1 520 mm

Cat® NPP15-20QBL, NPP18-20QL, NPP16N3 Crown WJ50, WP3210-1.6, WP3215-1.6, WP3220-2.0



TRANSPALETTE

À levée ergonomique

Fourches levées entre 0,60 et 0,80 m : on travaille à hauteur

Cat® NPP20N3E Crown WP3280-2.0



GERBEUR

Gerbeurs accompagnants

Levée de 0,80 m à **2,50 m maximum**

Cat® EQ Line NSP12QLDI / QLMI, NSP10-16N3 Crown WF3200, ES4000

OBLIGATOIRE SUR LA MACHINE

Conduite au timon · translation et levage électriques (descente manuelle exclue) · protection des pieds · galets stabilisateurs · protection des mains et anti-écrasement en tête de timon · vitesse lente timon relevé · frein électromagnétique · arrêt coup de poing

CONDUCTEUR PORTÉ (ASSIS OU DEBOUT)



TRANSPALETTE

Transpalettes à conducteur porté

Levée ≤ 30 cm · plateforme suspendue et carénée ou siège suspendu

Cat® NPF20N3R, NPF20N3S, NPS20N2



GERBEUR

Gerbeurs porté & double palette

Levée ≤ 5 m

Cat® NSF12-16N3, NSS16-20N2 Double palette : Cat® NPF20N3DR/DS



PRÉPARATEUR

Préparateurs de commandes au sol

Levée ≤ 1,20 m · poste de conduite non élevable

Cat® NO12N2F, NO20N2



CHARIOT ÉLÉVATEUR

Frontaux électriques 3 ou 4 roues

Porté assis · levée ≤ 5 m · siège à suspension réglable selon le poids

Cat® EP16-20CN2, EP16-20Q(T)

OBLIGATOIRE SUR TOUT MATÉRIEL PORTÉ

Limiteur automatique de vitesse réglé à 5 km/h en zones critiques · vibrations déclarées sous les seuils du cahier des charges · plateforme suspendue et carénée (debout) ou siège à suspension réglable (assis).

NON ÉLIGIBLES

Modèles à plateforme rabattable · gerbeurs accompagnants au-delà de 2,50 m de levée · matériels de plus de 2 tonnes · chariots à mât rétractable · occasion, location, crédit-bail.



Un projet d'équipement ?
Nos équipes vous accompagnent.

Votre commercial Aprolis identifie les modèles éligibles, configure le devis et vous accompagne jusqu'au dépôt du dossier.

aprolis.com/contactez-nous

0 800 106 126
Service & appel gratuits